

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Espace Champollion » - Compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2011 - Approbation

M. Pribetich au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L.300 - 5 du code de l'urbanisme, Monsieur le Directeur Général de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) m'a adressé le compte de résultat prévisionnel de la ZAC « Espace Champollion » établi à la date du 31 décembre 2011.

J'ai l'honneur de soumettre les principaux éléments de ce document à votre approbation.

Il convient tout d'abord de rappeler que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 17 décembre 2001, de désigner la SEMAAD en qualité d'opérateur du projet de renouvellement urbain et social du quartier des Grésilles ; cette décision s'est traduite par la passation, le 18 mars 2002, d'une convention publique d'études et d'aménagement, modifiée par avenants des 7 janvier 2003, 3 mai 2004, 11 juillet 2005, 28 septembre 2006 et 29 octobre 2007, par laquelle la Ville a confié à cette société la réalisation de la première tranche de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles ; celle-ci consiste à réaménager l'îlot Lochères - Billardon en créant de nouvelles voiries structurantes.

Pour mener à bien cette phase de restructuration, le Conseil Municipal a décidé, le 16 décembre 2002, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Espace Champollion » ; le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du 29 mars 2004.

En ce qui concerne le « foncier », toutes les parcelles nécessaires au réaménagement de l'îlot ont été acquises par voie amiable auprès de deux propriétaires : la Ville de Dijon et l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon.

Les 57 449 m² de terrains nécessaires à l'aménagement des surfaces cessibles de l'Espace Champollion ont à ce jour été acquis par la SEMAAD, pour un montant global de 2 946 611 €.

Sur ces 57 449 m² de terrains, 27 679 m² ont été acquis auprès de la Ville pour un montant de 340 010 € et 29 770 m² auprès de l'OPAC pour un montant de 2 606 601 €.

En matière de travaux, l'année 2011 a vu la réalisation de quelques travaux de reprise de plantations et de mobilier urbain.

Pour ce qui est de la commercialisation des terrains, elle est, à ce jour, terminée.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de la zone, arrêtés au 31 décembre 2011, à partir des éléments comptables constatés à cette même date, laissent apparaître diverses modifications par rapport au compte de résultat de l'année précédente.

En ce qui concerne les charges, elles passent de 7 611 416 € HT en 2010 à 7 553 301 € HT en 2011 soit une diminution de 58 115 € H par rapport à l'exercice précédent, essentiellement due à la réduction du poste « travaux », de 74 063 €, consécutivement au solde des marchés et à la signature des décomptes généraux définitifs, ce qui traduit une bonne gestion. Le cumul des dépenses réalisées au 31 décembre 2011 est de 7 466 798 € HT.

L'état prévisionnel des recettes laisse apparaître une diminution de 58 115 € HT, quasi intégralement corrélée à la réduction de la subvention globale de la Ville (56 391 €). Les recettes liées aux ventes de terrains sont définitives et arrêtées à 3 308 424 € HT. Le calcul du prix de revient des équipements publics est inchangé par rapport aux derniers exercices et est fixé à la somme de 476 000 € HT. Le cumul des recettes réalisées au 31 décembre 2011 est de 7 056 397 € HT.

La trésorerie de l'opération est assurée par un découvert de trésorerie maximum de 1 M€.

S'agissant du terme de la convention publique d'aménagement du 18 mars 2002, il avait été fixé au 31 décembre 2007, et prorogé par avenants successifs jusqu'au 31 décembre 2012.

L'ensemble des travaux étant à ce jour terminés et la quasi totalité des recettes encaissées, le Conseil Municipal sera saisi, avant la fin de la présente année, du bilan de clôture de l'opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de résultat prévisionnel, au 31 décembre 2011, de la Zone d'Aménagement Concerté « Espace Champollion ».

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ